

Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles 2008 PREMIERE EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

1-Présentation de l'épreuve

La définition et le programme de la première épreuve orale d'entretien sont désormais régis par l'arrêté du 10 mai 2005 (JO du 14 mai 2005 et BOEN n°21 du 26 mai 2006) fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des professeurs des écoles. L'épreuve se déroule en deux parties depuis trois ans, ce sera de nouveau le cas l'an prochain pour le concours 2009.

La **première partie** de cette épreuve prend appui sur un dossier fourni par le jury. Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec le jury. La durée de la préparation est d'une heure, l'exposé de la part du candidat dure 10 minutes et l'entretien avec les membres du jury 15 minutes. Cette première partie (l'exposé et l'entretien) a comme objectif d'évaluer chez les candidats les capacités suivantes :

- Comprendre, analyser et synthétiser un document ;
- Mettre en relation leurs connaissances et leur réflexion dans le domaine de l'éducation : philosophie et histoire de l'éducation, développement physiologique et psychologique des enfants et des adolescents, approche psychologique et sociologique des processus d'apprentissage et d'enseignement, étude de la vie à l'école en rapport avec la vie en société ;
- Décrire et analyser des pratiques d'enseignement ou d'apprentissage, des outils pédagogiques ou didactiques;
- Réfléchir sur les approches pédagogiques de l'enseignement et de l'apprentissage ;
- Communiquer et exprimer une réflexion construite et argumentée sur les responsabilités du professeur des écoles dans la transmission de valeurs, d'une culture, ainsi que sur le rôle de l'école dans la société ;
- S'exprimer oralement et communiquer.

Le programme de l'épreuve est le suivant :

- Approches pédagogiques de l'enseignement à l'école ;
- Connaissances de l'école et de ses finalités ; mise en perspective historique et ouverture sur le fonctionnement de l'école dans quelques pays de l'Union Européenne ;
- L'école primaire : son fonctionnement, son environnement ;
- Les obligations, les droits et les responsabilités du professeur des écoles.

L'exposé porte sur l'étude d'un document qui est fourni par le jury (quatre pages maximum, deux extraits de texte au moins). Le candidat en dégage les idées essentielles en les décrivant, les structurant et les analysant. Une partie de l'exposé peut s'intéresser également à la mise en relation des idées forces du dossier avec des connaissances ou des expériences du candidat dans d'autres domaines.

Les titres des documents proposés aux candidats cette année 2008 furent les suivants :

- Sciences et maîtrise de la langue à l'Ecole,
- L'enseignement des sciences à l'école primaire,
- L'acquisition du vocabulaire à l'école primaire,
- Vocabulaire et compréhension,

- Apprentissage des langues et du français,
- Politesse, vie en collectivité et respect des autres,
- L'activité de langage à l'école maternelle,
- L'école maternelle : une école à part entière
- Démarche scientifique à l'école maternelle,
- Les rituels à l'école maternelle,
- La socialisation à l'école maternelle,
- Le « vivre ensemble » à l'école,
- La liaison GS-CP,
- La lecture,
- L'apprentissage de la lecture,
- La motivation,
- L'estime de soi,
- La place des parents à l'école,
- La réussite de tous,
- La violence à l'école,
- L'éducation à la citoyenneté,
- La danse à l'école,
- La scolarisation des enfants handicapés,
- Handicap et intégration scolaire,
- Quelle éducation pour l'école aujourd'hui ?
- Les débats philosophiques à l'école,
- Débattre à l'école,
- Peut-on apprendre avec l'ordinateur ? Un exemple : l'histoire et la géographie
- Le socle commun des connaissances et des compétences,
- La prise en charge des élèves intellectuellement précoces,
- Apprendre en faisant,
- Approche psychologique et sociologique des processus d'apprentissage,
- L'école primaire : son fonctionnement, son environnement.

Ces sujets donnaient la possibilité d'établir des connexions entre les textes (issus d'au moins deux sources différentes) donc, de saisir un certain nombre d'enjeux précis, de mener une réflexion d'ensemble et transversale, d'aborder des notions relatives à l'apprentissage et à l'enseignement notamment. Il est conseillé aux candidats de ne pas survoler les documents mais bien d'essayer d'en faire une lecture approfondie, de tisser des liens intertextuels et de resituer le tout dans une problématique plus générale touchant l'actualité de l'école primaire.

L'entretien avec le jury permet ensuite de vérifier les connaissances du candidat relatives au programme de l'épreuve et son aptitude à se situer par rapport à la profession de professeur des écoles. Le jury s'autorise donc parfois à élargir le champ du questionnement en abordant d'autres thèmes que ceux présentés dans le document distribué initialement. De fait, depuis trois ans, les sujets sont moins exploités que dans les concours des années précédentes car les commissions entrent beaucoup plus rapidement dans un questionnement général de nature à juger l'aptitude des candidats à se positionner par rapport à la profession. Il est donc important que le candidat montre dans son exposé initial qu'il a bien compris les enjeux du dossier qu'il lui a été transmis.

Le candidat peut prendre appui, au cours de cette première épreuve (lors de l'exposé ou/et de l'entretien) sur son expérience acquise au cours de stages d'observation à l'école primaire ou au cours d'expériences professionnelles antérieures (dans le domaine de l'animation par exemple). Les commissions ont pu apprécier la capacité de certains candidats à traiter les sujets avec caractère,

personnalité et originalité. L'ensemble des 15 commissions a remarqué que les exposés convenus, stéréotypés, formatés ou restituant à l'identique ce qui a été appris par cœur ont été moins nombreux que les années précédentes. Nombre de candidats ont su argumenter, contextualiser, donner des exemples pertinents, des références précises, prendre de la hauteur par rapport à des enjeux importants de l'école primaire, à prendre de la distance par rapport à leur propre expérience antérieure...

A noter que tout document, calculatrice et autres appareils personnels sont strictement interdits lors du travail préparatoire.

La **seconde partie** de cette épreuve consiste en un exposé ou une expression musicale, suivi là encore d'un entretien avec le jury portant sur l'un des domaines suivants, choisi par le candidat au moment de l'inscription au concours :

- domaine des arts visuels enseignés à l'école primaire,
- domaine de la musique (expression musicale),
- domaine de la littérature de jeunesse.

Cette seconde partie de l'épreuve fait l'objet de précisions dans des rapports de jury spécifiques.

Les deux parties de l'épreuve entrent pour moitié dans la notation. L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20 avec coefficient 4. Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale d'entretien est éliminatoire. Des informations complémentaires sont données sur ce point infra.

2-Déroulement de l'épreuve

Les candidats admissibles au titre de la session 2008 (concours publics et privés) ont été auditionnés par 15 commissions, toutes composées de trois membres. Chaque commission a auditionné environ 6 candidats par jour, durant 9 jours.

2-1-Les commissions

Conformément aux textes, les commissions qui composent le jury de l'épreuve orale comprennent :

- Un inspecteur de l'éducation nationale ;
- Un professeur des écoles généralement conseiller pédagogique, maître formateur, psychologue scolaire ;
- Un professeur de l'enseignement secondaire (collège) spécialiste de l'option choisie.

Le jury ne comprend aucun membre assurant une formation à la préparation du CRPE dans les IUFM ou dans tout autre organisme (privé ou public) de formation préparatoire au CRPE. Les commissions qui le composent sont toujours mixtes, ses membres sont issus des 8 départements composant l'académie de Toulouse.

2-2-Les auditions

On rappelle que l'épreuve est composée de deux parties.

La première partie se déroule en deux temps : un exposé puis un entretien.

Les candidats disposent de dix minutes pour faire leur exposé. Une prestation trop courte (par exemple, 5 minutes) ou trop longue (15 minutes) peut être préjudiciable. La bonne gestion du temps

imparti est un élément important apprécié par le jury. Toutefois, le fait de ne pas réaliser un exposé de 10 minutes *exactement* n'est pas une raison suffisante pour obtenir une mauvaise note. Le jury est beaucoup plus attentif à la « qualité » de la prestation orale qu'à sa « durée » stricte.

L'ensemble des commissions a noté cette année une amélioration des prestations par rapport aux années précédentes. Les candidats sont toujours aussi bien préparés mais ne développent que plus rarement désormais des exposés stéréotypés. Les connaissances, la pertinence des analyses, la prise de recul par rapport aux expériences personnelles vécues, la mise en relation des différentes connaissances sont des éléments prépondérants de mieux en mieux maîtrisés. Quelques rares candidats adoptent encore des positions peu naturelles et ne convainquent pas dans leur exposé parfois un peu artificiel. Il a été bien compris qu'il ne faut pas hésiter à introduire une part d'originalité dans la présentation, à s'engager réellement et personnellement, à montrer ses connaissances et son intérêt pour l'actualité culturelle et pédagogique, à établir des liens explicites entre les problématiques évoquées au cours de l'épreuve et les situations réelles observées ou vécues, à se dégager d'un certain conformisme intellectuel ...

De même, la seconde partie de l'entretien se déroule également en deux temps. Des éléments complémentaires seront précisés ci-après sur les trois options possibles.

3-Remarques relatives à la notation

3-1-Remarques générales

Compte-tenu de l'importance « capitale » de cette épreuve d'entretien et afin de différencier les candidats entre eux du fait d'une logique de concours, le jury a le souci d'utiliser au mieux *toute* l'échelle des notes (de 0 à 5 pour les notes éliminatoires, puis de 6 à 20).

Les notes attribuées reflètent donc davantage une discrimination des candidats les uns par rapport aux autres, plutôt que l'expression d'une performance « en soi ».

Comme les textes officiels le précisent, les épreuves du concours « *doivent permettre de sélectionner les candidats les plus aptes à acquérir les compétences attendues en fin de formation initiale* ». Ces dernières ont été précisées dans un référentiel récent et dans la mise en œuvre du cahier des charges de la formation des maîtres (2007) :

- Agir de façon éthique et responsable,
- Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer,
- Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale,
- Concevoir et mettre en œuvre son enseignement,
- Organiser le travail de la classe,
- Prendre en compte la diversité des élèves,
- Évaluer les élèves,
- Maîtriser les TICE,
- Travailler en équipe et coopérer avec tous les partenaires de l'Ecole,
- Se former et innover.

Pour ce faire, l'ensemble des membres du jury est réuni à plusieurs reprises durant le concours afin de construire des critères communs de sélection. De plus, afin de réduire les différences de notation dues aux différences individuelles liées aux personnes qui composent les commissions, une péréquation de toutes les notes est appliquée. La procédure consiste à harmoniser (selon la loi normale) les notes attribuées par chacune des commissions autour de la moyenne générale et selon l'écart-type de l'épreuve (note réduite). Ainsi nous avons pu vérifier ainsi qu'il n'y pas eu « d'effet commission » ou « d'effet option » choisie.

3-2-Critères d'attribution des notes éliminatoires

Les notes inférieures ou égales à 5 sont éliminatoires. Leur attribution fait l'objet d'une attention particulière du jury, d'une unanimité des trois membres des commissions, et d'un rapport écrit. Cette année, et c'est un élément significatif de la qualité croissante des candidats, 3% des personnes auditionnées seulement ont été éliminées contre plus de 10 % en moyenne les années précédentes.

Depuis plusieurs années, l'analyse des avis motivés et rédigés par les commissions, lors de l'attribution des notes éliminatoires (voir le « zoom sur la 1^{ère} épreuve orale ») indique que trois éléments apparaissent fréquemment :

- La *durée des exposés* (exposés trop brefs, de moins de 5 minutes) ;
- La *qualité des exposés et des entretiens* : 1. compréhension et/ou une analyse des documents erronées, insuffisantes, sommaires, imprécises ; 2. faiblesse et/ou superficialité des connaissances théoriques ou empiriques, confusion et/ou incohérence des réponses aux différentes questions ; 3. incapacité à élargir la réflexion au-delà du contenu des documents ;
- L'*expression orale du candidat* : 1. difficultés importantes d'expression et/ou de communication, faible niveau de langue; 2. difficultés importantes d'écoute et/ou de compréhension ; 3. attitude inhibée ou bien désinvolte.

4-Résultats généraux

	CRPE externe public	CRPE 3 ^{ème} concou rs public	CRPE public langue régionale	CRPE externe privé	CRPE 2 nd concou rs interne privé
Nombre total de candidats	639	9	11	93	4
Nombre total de candidats absents	7	0	0	0	0
Nombre total de candidats présents	632	9	11	93	4
Moyenne générale de l'épreuve	11.75	14.67	10.95	11.29	9.25
Note attribuée la plus élevée	20	20	15.5	20	11
Note attribuée la plus basse	3	8.5	6	4	7
Nombre de notes éliminatoires	24	0	0	2	0

Laurent TALBOT,
Maître de conférences
Coordonnateur de l'épreuve orale professionnelle

ZOOM SUR LA PREMIERE EPREUVE ORALE **D'ADMISSION**

Pour mieux permettre aux futurs candidats de cerner ce qui est attendu d'eux lors de cette épreuve orale, il est apparu utile de relever quelques exemples des appréciations des membres du jury ayant conduit ceux-ci à donner des notes éliminatoires.

« Exposé indigent et court. Le candidat a eu des difficultés à comprendre les questions. On note une mauvaise connaissance du système éducatif et une pauvreté de réflexion ».

« Difficulté à communiquer de manière expressive et connaissances peu actualisées. La partie littéraire est particulièrement indigente (analyse très pauvre, méconnaissance de ce qu'est la littérature, erreurs de lecture) ».

« Le candidat s'exprime avec peine ; son manque de connaissances sur le système éducatif et ses difficultés à mettre en relation ses faibles connaissances théoriques avec le processus d'enseignement ne lui permettent pas actuellement de développer les compétences indispensables à la mission d'enseignement ».

« Le candidat au cours des deux épreuves, tant sur les exposés que sur les entretiens, n'a pas fait preuve de connaissance du système éducatif. Il en est de même pour les approches pédagogiques qui restent à un stade personnel de représentations. Par ailleurs, le niveau de langue mérite d'être davantage soigné. Un travail rigoureux et un investissement plus approfondi dans la préparation de l'épreuve permettraient au candidat de l'envisager à nouveau ».

« La candidate n'a pas montré ses capacités à synthétiser les documents présentés et à répondre précisément aux questions du jury. Ses connaissances des programmes et du rôle du maître sont trop superficielles. De nombreuses erreurs de syntaxe dans l'expression orale, tant dans la première que dans la seconde partie de l'épreuve. Ces éléments nous conduisent à proposer l'ajournement de cette candidate pour cette session ».

« Candidat qui n'a aucune connaissance du fonctionnement de l'Education Nationale et de ses grands dispositifs et dont la culture générale, et plus particulièrement celle des arts visuels, est très déficiente ».

« La candidate témoigne d'un manque de compréhension des questions posées, ne maîtrise pas l'exercice de la synthèse organisée des documents proposés. Elle ne fait preuve d'aucune connaissance littéraire, le choix de l'œuvre est inadapté au cycle d'apprentissage visé et au milieu scolaire ».

« La candidate tient un discours confus et témoigne d'une profonde méconnaissance des caractéristiques de l'école (âge correspondant au niveau scolaire). Les phrases souvent seulement ébauchées et une syntaxe erronée conduisent à perdre le sens du discours qui devient incompréhensible. Les propos de l'exposé de la seconde partie sont basés sur la récitation d'éléments appris que la candidate ne s'est pas appropriés ».

« Le candidat présente un exposé peu audible, indigent et très bref. Aucun élément des textes proposés n'a été relevé. Au cours de l'entretien, le candidat ne comprend pas le sens de plusieurs questions posées et traduit une profonde méconnaissance professionnelle. Le sens même de l'option choisie ne lui apparaît pas et les enjeux de la littérature de jeunesse lui sont inconnus ».

« La candidate n'a pas compris l'intégralité du dossier à partir d'une lecture superficielle, et n'a donc pas pu l'analyser ni le synthétiser. L'entretien s'est déroulé avec des difficultés inhérentes à l'expression hachée, à des phrases restées en suspens et parfois inaudibles. Mauvaise gestion du temps : 6 minutes d'exposé (première partie) avec un débit très lent. La candidate n'a pas su revenir sur les approches pédagogiques. Elle a, de plus, une méconnaissance du service public d'éducation. Lecture monocorde et inexpressive. Absence de liaisons. Aucune appropriation personnelle de l'analyse proposée. Pas de réelles connaissances des attentes en matière de littérature de jeunesse. Les pistes pédagogiques sont inexistantes ».

« La candidate fait preuve d'une méconnaissance du contexte scolaire et des activités envisageables en classe. Elle en reste à des généralités malgré de multiples sollicitations. Elle témoigne de stéréotypes sociaux et culturels. Elle compte essentiellement sur les interactions entre élèves pour résoudre les obstacles didactiques et sa réflexion quant aux enjeux d'apprentissages reste très superficielle ».

« La candidate ne maîtrise pas les contenus et possède peu de connaissances. La synthèse ne pose pas une problématique claire. En littérature, la candidate devra approfondir ses connaissances et les aspects pédagogiques ».

« L'exposé de la première partie est court et indigent. La communication est lente, difficile et on note une attitude de retrait. La candidate a donc du mal à cerner les questions et à donner des réponses précises ».

« Tant une émotivité particulièrement envahissante alliée à des connaissances trop superficielles du système éducatif français et de ses composantes (le tout présenté de façon non structurée) que, pour ce qui concerne les arts visuels, des difficultés pour se décentrer d'un projet personnel et pour envisager une situation d'apprentissage au service des enfants, ne permettent pas à la commission d'émettre un avis positif pour les entretiens ».

« Les nombreuses questions de la commission n'ont pas permis au candidat de se projeter dans une situation d'enseignement, tant ses connaissances en didactique et en pédagogie sont lacunaires. Les réponses apportées aux questions sur le système éducatif français sont très approximatives. Les propositions émises dans le cadre de l'entretien en arts visuels font état de connaissances confuses et d'une incapacité à opérer des choix clairement identifiés ».

« La candidate n'a pas su faire preuve des capacités de synthèse et d'expression nécessaires à un exposé cohérent. Les réponses aux questions posées ont été quasi inexistantes et témoignaient d'un manque de connaissances.

Analyse superficielle et scolaire du document apporté. Incapacité à se saisir des documents proposés par le candidat et le jury de façon à construire une séquence pédagogique riche et efficace. Culture artistique peu convaincante ».

« Les connaissances du candidat sont très partielles. Le manque de clarté et de structuration des propos, une ignorance totale des exigences de l'épreuve, les difficultés à organiser et à formuler sa pensée, les approximations émises en réponse à des questions précises ne permettent pas actuellement au candidat de pouvoir exercer la mission d'enseignement face à des élèves ».

« La candidate a présenté un exposé inconsistant et n'a pas dégagé les problématiques contenues dans le dossier. L'interrogation a fait apparaître un manque certain de connaissances et une expression confuse. Analyse au premier degré, accompagnée de références plaquées de peu de pertinence. La proposition pédagogique est irréaliste quant aux niveaux. La candidate n'a pas perçu les enjeux de la discipline ».

« Malgré une deuxième partie qui a permis à la candidate de faire valoir des connaissances, celle-ci témoigne de graves difficultés d'expression orale, perdant souvent le fil de sa pensée : discours confus, mal construit, lexique très familier et inapproprié ».

« La partie littéraire est très mal préparée : pistes pédagogiques pauvres, peu cohérentes. La communication est très laborieuse (« je ne sais pas comment l'expliquer », etc). Les connaissances générales sont indigentes ».

« Le candidat a présenté un exposé court (6 minutes), pas structuré, entrecoupé de grands silences (2 minutes) qui expriment l'embarras à rechercher ses mots (des absences !) ajouté à un manque d'analyse des textes. Le deuxième document relatif à l'EPS et handicap n'est pas du tout exploité. Les réponses aux questions sont laborieuses parfois lacunaires. Certaines questions n'ont pas de réponse. Un grand silence sert de réponse, d'autres réponses sont erronées. L'ensemble de cette première partie exprime un manque notoire de préparation et de méconnaissances de certains dispositifs de l'école. La partie optionnelle n'a fait que confirmer l'impression donnée lors de l'entretien ».

« La candidate témoigne d'une grande méconnaissance des principes élémentaires d'enseignement (évaluation des compétences, aide aux élèves en difficulté, organisation générale de l'enseignement, apprentissage de la lecture). L'exposé sur la deuxième partie consiste en une paraphrase du texte lu intégralement. Les caractéristiques spécifiques à l'œuvre choisie ne sont ni identifiées, ni exploitées ».

« Discours superficiel traduisant une rigidité des représentations. Le candidat énonce des idées préconçues sur l'enfant, l'éducation et les apprentissages (particulièrement sur la distinction et les rapports entre garçons et filles). Il ne témoigne d'aucune compétence dans le domaine de l'option choisie. Son positionnement vis à vis des membres du jury est empreint de désinvolture et de familiarité ».

« La candidate n'a pas effectué de synthèse des textes. Elle ne maîtrise pas les connaissances déclarées. La candidate n'a pas communiqué, ni exprimé une réflexion construite. En littérature, les propositions pédagogiques ne sont pas adaptées ».

« La candidate n'a pas proposé une synthèse et une analyse des documents fournis, même si elle a pu faire état de connaissances. La plupart des questions posées tant dans la première partie que dans la seconde sont, soit restées sans réponse, soit ont amené des réponses peu cohérentes avec la question posée ».

« Une préparation insuffisante au concours et une méconnaissance des textes et des programmes relatifs à l'école primaire. La candidate n'a pas réussi à surmonter le stress de l'épreuve malgré les efforts du jury pour l'aider à s'ouvrir à d'autres domaines. La candidate possède des repères fragiles et propose une analyse très insuffisante d'éléments exploitables sur le plan pédagogique ».